

Commune de VILLEMÉR
Compte-rendu du conseil municipal
Séance du 20 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le vingt novembre à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à huis clos (Covid-19) à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur Franck BEAUFRETON, maire.

| | |
|---|--|
| Date de convocation : 16 novembre 2020 | Nombre de membres en exercices : 15 |
| Date d'affichage : 16 novembre 2020 | Présents : 13 |
| | Votants : 14 |

Présents : Mmes et MM
Catherine ANSELME
Franck BEAUFRETON
Gilles BENEY
Christian BERTAUX
Florence BODIN
Freddy BODIN

Éric DESHAYES
Geoffrey DESPLATS
Xavier HENRY
Gwladys MARTIN
Franck PÉTOT
Martine SAINTEMARIE
Marc VITRY

Absents excusés : Daniel HERMANS (pouvoir à Geoffrey DESPLATS)

Absente : Caroline DE SOUSA

Secrétaire de séance : Mme Gwladys MARTIN

La séance est ouverte sous la présidence de M. BEAUFRETON, maire. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer. Mme Gwladys MARTIN est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire appelle aux éventuelles observations relatives à la rédaction du compte rendu du 11 septembre 2020. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, dans le domaine « FINANCES », une DM n° 7 par rapport au budget EAU (M49).

Monsieur le Maire souhaite apporter une modification sur le point N°4 PLUI, et le renommer délibération sur le transfert à la CCMSL de la compétence en matière de PLU.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

DM N°3 budget commune : régularisations arrondis suite à l'affectation du résultat 2019.
Les crédits prévus sur certains articles du budget M14 doivent être arrondis à hauteur de 0,63 euros.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la régularisation.

DM budget eau : DM n°5 régularisations arrondis suite à l'affectation du résultat 2019 + affectation du résultat conforme à la délibération n°2020_30.
Sur la section investissement, on reporte un excédent d'exploitation du chapitre 02 au chapitre 70 pour un montant de 8505,50 euros.
Sur la section investissement, on reporte un excédent de 0,79 centimes d'euros du chapitre 10 au chapitre 13.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification.

DM n°6 titres à annuler sur exercices antérieurs
Annulation des titres d'un montant de 226,75 euros pour une erreur de facturation suite à un déménagement, et d'un montant de 2118,56 pour une fuite d'eau.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification.

DM n°7 régularisations sur amortissements.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la modification.

URBANISME

Transfert de compétence à la CCMSL de la compétence en matière de PLU.

M. le Maire explique qu'il y aura en 2026 une obligation d'appartenir à un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec la Communauté de Communes.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal englobera les PLU des 19 communes qui constituent la communauté de Communes, tout en respectant l'identité communale.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le transfert de compétence en matière de PLU.

Propositions d'administrés d'achat de terrains communaux

- Concernant la parcelle E 832, le 1^{er} Adjoint chargé de l'urbanisme explique qu'un administré souhaite acquérir 20 m² environ, de la parcelle N°11, propriété de la commune, située à l'arrière de sa maison afin de mettre aux normes son assainissement et renonce à son droit de passage « à pieds » situé sur cette même parcelle. L'administré prendra en charge le coût du bornage/division et frais de géomètre, l'acte de cession et les frais de notaires. L'administré aura l'obligation de mettre en conformité l'assainissement et l'obligation de clôturer par un mur et/ou clôture de séparation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, la vente de la partie de la parcelle à l'administré concerné.

- Concernant la parcelle B 924 à Rebours, le 1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme explique que la parcelle de 24m² environ, où se situait l'ancien transformateur peut être vendue à un administré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve, par 12 voix pour et 2 abstentions (Freddy BODIN, Xavier HENRY) la vente de la parcelle B 924.

Préemption de la parcelle B 486 pour aménagement d'un carrefour.

Une réunion d'information du projet de préemption ayant été réalisée le 6 novembre 2020 pour les conseillers municipaux, et le droit de préemption usé à la suite de cette dernière le 1^{er} adjoint chargé de l'urbanisme réexplique le projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix pour et 2 abstentions (Gilles BENEY, Xavier HENRY) d'exercer le droit de préemption pour acquérir la parcelle.

Renouvellement de la convention urbanisme avec la CCMSL .

Le maire expose que le coût pour instruire les dossiers à ce jour est de 150 euros environ par permis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement.

AFFAIRES DIVERSES

Changement des télécoms dans tous les bâtiments communaux.

Le 3^e Adjoint en charge des finances nous expose la dénonciation du contrat avec Vivaction qui prendra effet le 1^{er} janvier 2021.

Après étude de 4 prestataires différents, le choix se porte sur EDM Office qui nous propose une installation nouvelle en câblage IP avec en mairie un standard d'accueil qui comportera des lignes directes pour l'administration, la finance et la mairie. Le wifi sera accessible dans tout le bâtiment.

À la salle polyvalente les téléphones seront remplacés et déplacés, le wifi sera également accessible.

Au centre technique municipal, les agents bénéficieront d'une box internet avec un ordinateur et une imprimante, ainsi que 2 nouveaux téléphones portables étanches.

Le conseil municipal, après délibération, décide de mettre un plafond d'investissement à 8 800 euros TTC, et 300 euros TTC d'abonnement mensuel.

Le conseil municipal, approuve, à 13 voix pour et une abstention (Freddy BODIN).

Nouveaux statuts du SIRP

Mme Florence BODIN Vice-présidente au SIRP prend la parole et énonce les points de changements entre les anciens et les nouveaux statuts.

De plus à titre d'information, Mme Florence BODIN annonce la démission de M. Jean-Luc DUFAUX au poste de comptable du SIRP, et précise qu'un accord de contrat est en cours avec notre agent territorial comptable et ce en dehors de ses heures de travail au sein de la commune de Villemer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du SIRP.

SIDASS : approbation du RPQS et du RAD

Après envoi et consultations des éléments du SIDASS, M. le maire demande s'il y a des questions relatives aux documents fournis du RPQS et du RAD. Aucune remarque n'est formulée, ces derniers sont mis en délibération.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le RPQS et le RAD.

Renouvellement du bail du commerce

Le conseil municipal ayant donné la délégation au maire, le renouvellement du bail a été acté chez le notaire le 9 novembre 2020 pour un bail 3-6-9.

Convention avec Me BERNEY

M. le maire précise que la DGFIP conseille aux communes d'avoir une convention d'honoraires avec un avocat le cas échéant. Dans la convention produite par Me BERNEY, le forfait horaire est de 360 euros TTC ; à cela peuvent s'ajouter des forfaits négociés en fonction des besoins nécessaires et actions demandées.

Le conseil municipal approuve la signature de la convention avec Maître BERNEY.

Assurance MAÏF pour les membres du conseil municipal

M. le maire explique que la souscription pour l'année 2020 a été faite pour l'ensemble des membres du conseil municipal et que pour l'année 2021 la souscription reviendra à 9 euros TTC environ par conseiller municipal et que ce montant sera à régler par ces derniers.

Demande de subvention de la Protection Civile

Après débat, le conseil municipal demande le report de la demande de subvention au début de l'année 2021 pour l'étudier avec les autres demandes émises pour le budget subvention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le report de la demande.

Conseil municipal des jeunes

M. le Maire explique avoir reçu 3 adolescents motivés à participer à la vie de la commune de façon dynamique, de ce fait il est proposé de créer un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) à Villemer.

Après débat, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création du conseil municipal des jeunes.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

• CCAS

Mme Catherine ANSELME annonce que les bons d'achats pour les enfants de moins de 11 ans sont reçus ainsi que les bons pour le ciné-burger destinés aux enfants de 12 à 16 ans.

Les colis pour les aînés sont en attente de réception et seront distribués par les membres du CCAS.

Le repas des aînés étant annulé cette année en raison de la crise sanitaire, les membres du CCAS espèrent que cette situation sera différente dans un futur proche afin de retrouver les aînés au cours du repas de l'année 2021.

• SIRP

Mme Florence BODIN explique que la médiation pour les copieurs est en passe d'être clôturée pour un montant de 41 000 euros pour les 3 communes. 10 000 euros ont déjà été versés au SIRP au prorata des participations des communes membres. Les 30 000 euros restants seront divisés entre les 3 communes.

• SDESM

M. Freddy BODIN explique vouloir lier les commissions travaux pour étudier des projets sur du long terme et que des actions soient coordonnées sur les domaines communs aux deux commissions.

• SMICTOM

Mme Florence BODIN souhaite communiquer plus sur les projets tels que par exemple : la mise en place de composteurs. Le nécessaire sera fait au travers de communications sur les différents médias dont dispose la commune.

- CCMSL

M. Franck BEAUFRETON nous annonce deux projets :

- La CCMSL est en train de travailler sur des projets pour rendre la lecture accessible à tous, et plus particulièrement sur le sud du territoire MSL.
- Le Festival du Patrimoine, sous la tutelle du Département 77, aura lieu fin juin à début juillet, si les conditions le permettent, et prendra en compte des actions et événements sur notre Communauté de Communes qui en sera la coordonnatrice.

Mme Gwladys MARTIN explique avoir rencontré M. Alexandre VALENTI qui s'occupe du « coup de pouce numérique » et souhaiterait mettre en relation les personnes qui seraient dans le besoin de ces services dans les locaux de l'espace des habitants.

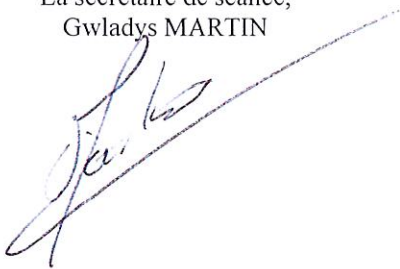
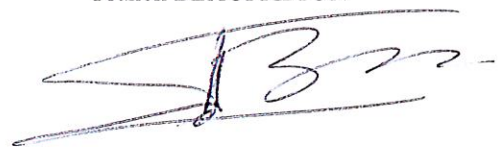
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h30.


Fait à VILLEMER, le 23 novembre 2020

La secrétaire de séance,
Gwladys MARTIN

Les membres

Le maire
Franck BEAUFRETON

| | | | | |
|--------------------------|--|-------------------|------------------------|---|
| Catherine ANSELME | Franck BEAUFRETON  | Gilles BENEY | Christian BERTAUX | Florence BODIN |
| Freddy BODIN | Éric DESHAYES | Geoffrey DESPLATS | Xavier HENRY | Daniel HERMANS ABS Pouvoir à Geoffrey DESPLATS |
| Caroline DE SOUSA ABS | Gwladys MARTIN | Franck PETOT | Martine SAINTEMARIE | Marc VITRY |